

AVENANT N°1

Contrat de Sous - Traitance _ CONDITIONS GENERALES

Référence : CST20241202 – On Ha

ENTRE LES SOUSSIGNES

EzeeGenAI

Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au Capital Social de 3 000 Dinars,
Ayant son Siège Social à Route Sidi Mansour, Km 5, 3063 SFAX TUNISIE,
Immatriculée sous le numéro 1855189/P,
Représentée par Mme Fatma ELLOUZE,
Agissant en qualité de Gérante,

Ci-après dénommée **le CLIENT** d'une part,

ET

STARK

Société à Responsabilité Limitée au Capital Social de 60 000 Dinars,
Ayant son Siège Social à : Avenue Bouzayene, 3062 Sfax Sud, Tunisie,
Immatriculé sous le numéro 1627173/K ,
Représentée par Mme Saida KESSAMTINI,
Agissant en qualité de Gérante,

Ci-après dénommée **le PRESTATAIRE** d'autre part,

PREHAMBULE :

Les deux parties ont signé à la date du 28/11/2024 un Contrat de Prestation de services.

Le Présent Avenant a pour Objet la modification de certaines clauses, suite à la revalorisation du Taux Journalier relatif à la prestation en question.

Article 1 : Objet

Le présent AVENANT a pour objet la revalorisation du Taux Journalier Moyen et la durée de la Prestation, comme indiqué en ANNEXE 1.

Les autres clauses du Contrat Initial restent inchangées.

Fait le 01/04/2025

A TUNIS

Le CLIENT

Fatma ELLOUZE

Gérante

LE PRESTATAIRE

Saida KESSAMTINI

Gérante

() Parapher chaque page. Faire précéder la signature de la date, du nom et de la qualité du signataire.*

AVENANT N°1

Contrat de Sous - Traitance _ Annexe 1 _ Conditions Particulières

Référence : CST20241202 – On Ha

ARTICLE A : DESCRIPTION ET LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION

Nature et caractéristiques de la prestation

Administration système /Devops

Tarifification

Il est convenu d'un tarif journalier de **210 € (Deux Cent Dix Euros) H.T. qui sera converti le jour du Règlement en Dinars Tunisiens.**

Date de début et de fin de la prestation

Début : 01/04/2025

Fin : 21/04/2025

Lieu de la prestation

En Présentiel et Télétravail.

IQ SMART BUILDING & BUSINESS CENTER, Le Kram, Boulevard Qualité de la vie, 2015 Tunis.

Référent

Pour le PRESTATAIRE : Ons HARRABI

Déclaration d'activité

Le PRESTATAIRE s'engage à transmettre son relevé de prestations (jours prestés) au plus tard le 28 du mois.

ARTICLE B : FACTURATION

Modalités de règlement

- La facturation est différée à 60 jours fin de chaque mois presté ;
- Le paiement est immédiat à la réception de la facture.

Adresses de facturation

EzeeGenAI

Route Sidi Mansour, Km 5,

3063 SFAX, TUNISIE

A envoyer par email à l'adresse : Facturation@EzeeGenAI.dev

Fait le 01/04/2025

A Tunis

Le CLIENT

Fatma ELLOUZE

Gérante

LE PRESTATAIRE

Saida KESSAMTINI

Gérante

() Parapher chaque page. Faire précéder la signature de la date, du nom et de la qualité du signataire*